# COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL 6 juillet 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Lemoine

Date de convocation 1 juillet 2021

Présents : Lemoine Alexandre, Drapier Jean-François, Lefevre Pascal, El Bahri Monder, Mary Brigitte, Quesney François, Parent Defer Elisabeth, Sauget Caroline, Pietruszka Sandra, Bonnard Delphine, Mazurek Laura, ALBY Christian

Absente: Ricouard Amandine, Pachot Frédéric, D'Hayer Joel

# Ordre du jour

- \* Approbation du dernier compte rendu
- \* Dispositif de signalement : CDG
- \* Ralentisseurs aux écoles
- \* Réfection des routes prioritaires
- \* Création d'adresse : 9 Ter Vallery
- \* Aide financière pour les colonies de vacances
- \* Climatisation du secrétariat
- \* Transfert de la compétence de l'eau à l'USESA
- \* Embauche d'un sapeur-pompier volontaire
- \* Travaux relatif aux économies d'énergie aux écoles
- \* Information sur le dossier "catastrophe naturelle"

# 1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Approuvé à l'unanimité

# 2) Dispositif de signalement : CDG

Chaque autorité compétente doit informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif de signalement et des modalités pour y avoir accès.

Le Centre de Gestion de l'Aisne a décidé d'effectuer cette mission en interne et de proposer ce service à ses collectivités affiliées sans contrepartie financière.

11 Pour

Arrivée de Mme Pietruska à 18h40

### 3) Ralentisseurs aux écoles

M. le Maire a sollicité la DDE afin d'effectuer un devis pour la mise en place d'un plateau surélevé aux écoles (en agglomération RD15) afin de limiter la vitesse des véhicules en provenance de Château Thierry.

Estimation financière:

Montant HT: 21 625.00€

Honoraire maître d'oeuvre HT: 1 265.00€

Montant total (travaux + honoraires) HT: 22 890.00€

TVA 20%: 4 578.00€

Montant TTC des travaux 27 468.00€

La commune souhaite déposer pour ce projet une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

#### 12 POUR

# 4) Réfection des routes prioritaires

A notre début de notre mandat, nous avons organisé une visite des routes de notre commune avec M. Vautier (DDE – Direction Départementale de l'équipement).

Il nous a établi des estimatifs pour la réfection des parties endommagées. L'ensemble des coûts s'élevant à plus d'un million d'euros, nous avons décidé de réaliser par tranche annuelle selon le budget de la commune et les urgences.

Il serait nécessaire cependant, en priorité, d'assurer la réfection de la route de Torailles très endommagée (1 ère tranche du croisement route de Verdelot jusqu'au plateau) et une petite partie route du Cornoult (du virage Morvan à chez M.Pachot)

1<sup>ère</sup> tranche : Route de Toraille

2<sup>ème</sup> tranche : une partie de la Route du Cornoult

12 Pour

# 5) Création d'adresse

Suite à une nouvelle construction nous devons créer l'adresse suivante :

9 Ter Vallery

12 Pour

### 6) Aide financière pour les colonies de vacances

L'assistante sociale nous sollicite pour une aide éventuelle aux « colonies de vacances », s'agissant de familles défavorisées.

**8 CONTRE** 

**3 ABSTENTIONS** 

1 POUR

L'aide financière est refusée pour les raisons suivantes :

Il semblerait que d'autres instances soient habilitées à intervenir. De plus, la Communauté de Communes de Charly sur Marne (qui a la compétence) assure des centres aérés et des séjours pour adolescents.

# 7) Climatisation du secrétariat de Mairie

Chaque année nous connaissons désormais des périodes de canicule.

Il parait important de s'équiper pour la santé et le bien-être de ceux qui y travaillent et y sont accueillis.

	A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DSIL à hauteur de 50% du coût total HT.
	Selon le plan de financement suivant :
	Montant total de l'opération (HT) : 37 800.00 HT€
	Montant de la subvention 18 900.00€
	Participation communale 18 900.00€
	Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021
	2 ABSTENTIONS
	10 POUR
	Le conseil valide les travaux et la demande de subvention.
11	Le conseil valide les travaux et la demande de subvention.  ) Information sur le dossier "catastrophe naturelle"
11	
11	) <u>Information sur le dossier "catastrophe naturelle"</u>
11	) <u>Information sur le dossier "catastrophe naturelle"</u>
11	) <u>Information sur le dossier "catastrophe naturelle"</u>
11	) <u>Information sur le dossier "catastrophe naturelle"</u>
11	) <u>Information sur le dossier "catastrophe naturelle"</u> La commune est classée en catastrophe naturelle.

<u>Cimetière :</u>

Jardin du souvenir

Le Conseil Municipal a décidé la pose d'une colonne pourvue de plaques à disposition des familles qui dispersent les cendres.

> Fait à Viels-Mais Le 7 juillet 2021 Le Maire, Alexandre Lemo

#### 2 CONTRE

#### **7 ABSTENTIONS**

#### 3 POUR

Le conseil municipal va étudier le coût et les performances d'une climatisation mobile.

# 8) Transfert de la compétence de l'eau à l'USESA

Le passage à l'USESA sera obligatoire (plein tarif) en 2026. La prise de la compétence assainissement par la C4 sera effective en 2023.

Afin d'équilibrer le prix de l'eau et de l'assainissement nous étudions comment coordonner les 2 actions pour 2023.

Il est envisagé en collaboration avec l'USESA un audit de notre réseau d'eau.

#### L' audit est validé à l'unanimité

# 9) Embauche d'un sapeur-pompier volontaire

Le SDIS de l'Aisne nous propose d'effectuer un contrat avec un sapeur-pompier volontaire de la commune.

A ce titre le SDIS participerait financièrement au salaire de celui-ci à hauteur de 3 600.00€ annuellement.

3 POUR

# **2 ABSTENTIONS**

# **7 CONTRE**

Cette décision requiert davantage d'informations, M. le Maire propose de poursuivre les investigations.

# 10) Travaux relatif aux économies d'énergie aux écoles

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la rénovation énergétique de l'école.

Pose de 96 panneaux solaire en surimposition connecté au réseau d'une puissance totale de 36.000KWc.

Coût du matériel : 33 000.00€ HT

Coût de la pose 4 800.00€ HT

Coût total du système : 37 800.00€ HT

TVA 20%: 7 560.00€

Total TTC: 45 360.00€ TTC